

**PASS CARNAVAL - CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU PASS CARNAVAL (CGU -
CARNAVALIERS)
DOOV**

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales d'utilisation régissent l'accès et l'usage par les utilisateurs finaux (les « Carnavaliers ») du dispositif numérique « Pass Carnaval », un portefeuille électronique permettant de stocker des billets, coupons et moyens de paiement dédiés aux événements de carnaval, ainsi qu'aux achats auprès des organisateurs et commerçants partenaires sur le périmètre de l'événement. Elles s'appliquent en Martinique et, plus largement, dans les territoires où le service est proposé, sans préjudice de l'application du droit français et des dispositions impératives du droit local de la résidence habituelle du consommateur.

Le Pass Carnaval est proposé par la société Shopee, société par actions simplifiée, au capital social de 1000.0 €, dont le siège social est situé au 1 Rue des Caimites - 97214 LE Lorrain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 894263300.

2. Description du service

Le Pass Carnaval permet de créer un compte utilisateur, d'ajouter et présenter des billets d'entrée, de recevoir et utiliser des coupons, et d'initier des paiements auprès de marchands partenaires pendant l'événement. Le service d'initiation et de traitement des paiements est fourni par un prestataire de services de paiement agréé (PSP) au sens du Code monétaire et financier, ou par l'émetteur de monnaie électronique concerné, le cas échéant via un agent/distributeur dûment enregistré. Pass Carnaval n'est pas un établissement de paiement ni un établissement de monnaie électronique et opère en qualité d'agent/distributeur et/ou de prestataire technique, selon le cas. Les fonds transférés pour les paiements sont cantonnés et sécurisés conformément à la réglementation applicable via le PSP partenaire.

3. Création de compte et éligibilité

La création d'un compte nécessite d'être âgé d'au moins 18 ans ou, si la loi locale l'exige, d'être majeur pour utiliser les fonctions de paiement. Certaines fonctionnalités peuvent exiger des vérifications d'identité (KYC) et la fourniture de pièces justificatives imposées par la réglementation LCB-FT. Dans le cadre de ces vérifications, Pass Carnaval pourra demander la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et la conserver pour la durée nécessaire au respect de ses obligations légales et réglementaires. Le refus de fournir les informations requises ou une information inexacte peut conduire à la suspension ou à la fermeture du compte.

Le Compte est strictement personnel et nominatif. Il ne peut être ni partagé, ni cédé, ni transféré à un tiers. L'utilisateur est seul et entièrement responsable de toute utilisation faite de son Compte, y compris par un tiers à qui il aurait communiqué ses identifiants.

4. Pass Enfant (Sous-comptes mineurs)

Le titulaire d'un compte principal (le « Titulaire »), s'il est majeur et dispose de l'autorité parentale, peut créer un ou plusieurs Pass Enfant (chacun, un « Pass Enfant ») rattachés à son compte, destinés à être utilisés par ses enfants mineurs dans le cadre de l'événement. Le Pass Enfant est un sous-compte technique associé au compte du Titulaire; il ne crée pas de relation contractuelle autonome entre Pass Carnaval et le mineur.

Fonctionnalités et limitations. Le Titulaire définit et administre les paramètres du Pass Enfant, notamment: (i) plafonds de dépenses (montant par transaction, par jour et par événement), (ii) plages horaires d'utilisation, (iii) catégories de biens et services autorisées. L'achat de produits et services interdits aux mineurs (notamment boissons alcoolisées, tabac, jeux d'argent) est strictement bloqué ou refusé. Certaines fonctionnalités (paiement sans contact, rechargement, transferts)

peuvent être désactivées ou indisponibles pour les Pass Enfant.

Mécanisme de paiement. Les opérations initiées via un Pass Enfant sont exécutées par le prestataire de services de paiement partenaire au débit des fonds cantonnés associés au compte du Titulaire, dans la limite des plafonds paramétrés et des contrôles du PSP. Pass Carnaval n'est pas établissement de paiement ni de monnaie électronique; il agit en qualité d'agent/distributeur et/ou prestataire technique, selon le cas. Le PSP peut refuser une opération en cas d'échec d'authentification, de suspicion de fraude ou de non-conformité réglementaire.

Responsabilité parentale. Le parent ou tuteur légal créant un compte pour un mineur est seul et entièrement responsable de toutes les activités effectuées via ce compte, y compris les transactions de paiement. En créant le compte, le parent ou tuteur confirme avoir pris connaissance des risques et accepte d'indemniser Pass Carnaval contre toute réclamation résultant de l'utilisation du compte par le mineur.

Âge, majorité et évolution du compte. À la majorité du mineur ou en cas de changement de situation affectant l'autorité parentale, le Pass Enfant peut être converti en compte autonome sous réserve des conditions d'éligibilité, de KYC et d'acceptation des CGU en vigueur, ou être clôturé. Pass Carnaval peut solliciter des justificatifs actualisés.

Frais. Les éventuels frais applicables aux opérations réalisées via un Pass Enfant sont ceux affichés au moment de l'opération. Des frais spécifiques liés aux contrôles parentaux avancés ou à certains services optionnels peuvent s'appliquer s'ils sont indiqués dans l'interface.

Suspension et clôture. Pass Carnaval peut suspendre ou clôturer un Pass Enfant en cas de non-respect des CGU, d'obligation légale, de risque de fraude ou de sécurité, ou sur instruction du Titulaire, avec notification lorsque la loi le permet.

5. Billets, coupons et paiements

Les billets et coupons sont émis et gérés par les organisateurs et commerçants partenaires. Le Pass Carnaval facilite leur stockage et présentation mais n'en garantit pas la disponibilité, le contenu ni l'utilisation, qui relèvent des conditions propres de l'organisateur. Les paiements sont traités par le PSP partenaire, l'acceptation du paiement relevant du marchand. En cas d'échec de paiement, d'opération non autorisée ou de suspicion de fraude, la transaction peut être refusée ou annulée, et le compte temporairement limité, conformément à la réglementation.

6. Prix, frais et taxes

L'ouverture de compte est en principe gratuite pour les Carnavaliers. Des frais peuvent s'appliquer pour certaines opérations (par exemple rechargement, conversion de devises, remboursements spécifiques ou litiges) tels qu'indiqués dans l'interface au moment de l'opération. Les prix affichés pour les billets et produits sont fixés par les organisateurs et commerçants. L'octroi de mer et autres taxes locales de la Martinique peuvent s'appliquer conformément aux dispositions en vigueur.

L'acquisition d'un support physique du Pass Carnaval (par exemple, un bracelet ou une carte) peut être un service payant, conformément à la grille tarifaire en vigueur.

7. Droit de rétractation et annulations

Conformément au Code de la consommation, il n'existe pas de droit de rétractation pour les prestations de loisirs devant être fournies à une date ou à une période déterminée. Les modalités d'annulation, modification et remboursement des billets relèvent des conditions de l'organisateur. Les paiements portant sur des biens ou services consommés sur place ne sont pas remboursables sauf disposition légale impérative ou accord du marchand.

Pour le service Pass Carnaval (compte et fonctionnalités numériques), le consommateur renonce expressément au droit de rétractation

de 14 jours et demande l'exécution immédiate du service.

8. Sécurité, identifiants et dispositif

L'utilisateur doit conserver ses identifiants et dispositifs d'authentification (mot de passe, OTP, biométrie) strictement confidentiels, ainsi que la garde exclusive de tout support physique du Pass Carnaval (tel qu'un bracelet ou une carte) qui lui serait remis. Il doit nous alerter immédiatement en cas de perte, vol, détournement ou toute utilisation non autorisée de son compte ou de son support physique. En cas de perte ou de vol, le remplacement du support physique sera facturé à l'utilisateur selon la grille tarifaire en vigueur. La procédure à suivre est détaillée dans le tutoriel disponible sur le site Passcarnaval.fr. L'utilisateur demeure responsable de toutes les opérations effectuées via son compte avant la notification, y compris en cas de fraude ou d'usage par un tiers, sous réserve des dispositions légales impératives limitant la responsabilité du payeur en cas d'opérations de paiement non autorisées.

9. Demande de remboursement de compte positif

Le Carnavalier peut à tout moment demander le remboursement de tout solde créditeur détenu par le PSP au titre du Pass, vers un compte de paiement au nom du titulaire et dont un RIB sera communiqué. Des frais raisonnables peuvent s'appliquer en cas de demande après la résiliation, tels qu'indiqués dans la grille tarifaire.

10. Comportements prohibés

Sont interdits: l'usage frauduleux, l'altération du service, la revente non autorisée de billets ou coupons, les atteintes à la sécurité (malwares, scraping, accès non autorisés), le contournement des règles du PSP, ainsi que toute infraction à la réglementation applicable, notamment en matière LCB-FT.

En cas de rechargement du compte au moyen d'un instrument de paiement, tel qu'une carte

bancaire, signalé comme volé, perdu ou utilisé de manière frauduleuse, le titulaire du compte est tenu pour seul responsable de l'intégralité des fonds correspondants. Pass Carnaval se réserve le droit de prendre toute mesure pour recouvrer les sommes dues, y compris la suspension ou la clôture du compte.

11. Fiche Médicale d'Urgence

L'utilisateur a la possibilité de renseigner volontairement une Fiche Médicale d'Urgence dans son Pass Carnaval. Cette fiche peut contenir des informations jugées utiles par l'utilisateur (telles que allergies, pathologies, traitements en cours, personne à contacter en cas d'urgence) afin d'être communiquées aux services de secours. En cas d'intervention, les secouristes autorisés pourront consulter ces informations via le Pass pour optimiser la prise en charge. L'utilisateur est seul responsable de l'exactitude, de la pertinence et de la mise à jour des informations qu'il choisit de partager. Pass Carnaval ne vérifie pas ces données et sa responsabilité se limite à leur stockage sécurisé et à leur mise à disposition technique aux services de secours dans les conditions prévues.

12. Support, disponibilité et maintenance

Pass Carnaval met en œuvre des moyens raisonnables pour assurer la disponibilité du service. Des interruptions temporaires peuvent survenir pour maintenance, cas de force majeure ou incident chez les prestataires techniques ou PSP. Le service client est accessible depuis l'application et/ou par email aux coordonnées indiquées.

13. Responsabilité

Pass Carnaval agit en qualité d'agent/distributeur et/ou de prestataire technique et n'est pas responsable des obligations des organisateurs et marchands, ni des contenus, prix, stocks, dates d'événements ou conformité des biens/services. En aucun cas Pass Carnaval ne sera responsable des dommages indirects. La responsabilité de Pass Carnaval, pour tout dommage direct prouvé,

est limitée au montant total des frais perçus par Pass Carnaval au titre de l'utilisateur au cours des douze derniers mois, hors faute lourde. Les PSP partenaires assument leurs responsabilités légales pour les services de paiement qu'ils fournissent.

14. Données personnelles (RGPD)

Pass Carnaval traite les données personnelles des utilisateurs en qualité de responsable de traitement pour la gestion des comptes, l'assistance, la lutte contre la fraude et la conformité; et en qualité de sous-traitant pour le compte des organisateurs et marchands lorsque cela est pertinent. Sur la base du consentement explicite de l'utilisateur, Pass Carnaval peut également traiter des données de santé renseignées volontairement par celui-ci dans la Fiche Médicale d'Urgence, aux seules fins de permettre leur consultation par les services de secours en cas d'urgence. Les données nécessaires aux paiements sont traitées par le PSP en qualité de responsable de traitement distinct. Les bases légales incluent l'exécution du contrat, le respect d'obligations légales (LCB-FT, sécurité), l'intérêt légitime (amélioration du service, prévention de la fraude) et, pour les données de santé, le consentement explicite. Les données sont conservées pour la durée de la relation augmentée des durées légales. L'utilisateur dispose de droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et de retirer son consentement pour le traitement des données de santé à tout moment. Les données sont hébergées au sein de l'Union européenne ou dans des pays assurant un niveau de protection adéquat avec garanties appropriées. Les coordonnées de contact RGPD/DPO sont indiquées dans l'application.

Base légale et responsabilité. Les données du Pass Enfant sont traitées par Pass Carnaval en qualité de responsable de traitement pour la gestion des sous-comptes, la sécurité et la prévention de la fraude, sur la base de l'exécution du contrat conclu avec le Titulaire

et du respect des obligations légales. Lorsque le Titulaire active des fonctionnalités optionnelles impliquant des données particulières (par exemple, Fiche Médicale d'Urgence pour le mineur), leur traitement repose sur le consentement explicite donné par le Titulaire pour le compte du mineur, conformément au droit applicable.

Droits et paramètres. Le Titulaire exerce, pour le compte du mineur, les droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité, sous réserve des dispositions légales. Le retrait du consentement pour les données de santé du mineur peut être effectué à tout moment via l'application; il n'affecte pas la licéité des traitements antérieurs.

Minimisation et sécurité. Pass Carnaval met en œuvre des mesures adaptées pour limiter les données collectées pour les Pass Enfant au strict nécessaire et protéger leur confidentialité. Les données sont hébergées et conservées selon les mêmes garanties que celles décrites dans la section « Données personnelles (RGPD) ».

15. Propriété intellectuelle

L'application, les marques, logos, contenus et technologies de Pass Carnaval sont protégés. Toute utilisation non autorisée est interdite.

16. Durée, suspension et résiliation

Le compte est ouvert pour une durée indéterminée. L'utilisateur peut clôturer son compte à tout moment une fois les opérations en cours régularisées. Pass Carnaval peut suspendre ou clôturer le compte en cas de non-respect des CGU, d'obligation légale, de risque de fraude ou de sécurité, avec notification lorsque la loi le permet.

17. Droit applicable et juridiction

Les CGU sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution relève des juridictions françaises compétentes. Conformément au droit de la consommation, le Carnavalier conserve la faculté de saisir la juridiction de son lieu de résidence.

18. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le Carnavalier a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige. Les coordonnées du médiateur compétent sont tenues à sa disposition sur simple demande. Le Carnavalier est également informé de l'existence de la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.